

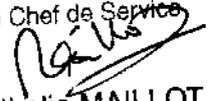
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2011

Publication : 18/03/2011

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Conseil Général
Haut-Rhin 

Le Chef de Service

Nathalie MAILLOT

Direction de l'Autonomie
Service Tarification
des Établissements Sociaux

Colmar, le

2011 00150

du **ARRETE** 10 MARS 2011 **DA**

**portant modification de l'arrêté n° 2011-00011 du 13 janvier 2011 fixant
des prix de journée hébergement et dépendance 2011 de l'EHPAD
« BLANCHE DE CASTILLE » de SAINT-LOUIS**

- VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et notamment ses articles L 314-1 et suivants et R 314-1 à R 314-117 relatifs aux dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux soumis à autorisation, ainsi que ses articles L 351-1 à L 351-8 et R 351-1 à R 351-41 relatifs au contentieux de la tarification sanitaire et sociale ;
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment son article 45 ;
- VU** le rapport CG-2010-4-4-1 approuvé en séance du 8 décembre 2010 fixant l'objectif d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2011 ;
- VU** la convention tripartite de première génération en date du 15 mars 2005 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD « Blanche de Castille » de SAINT-LOUIS prorogée jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- VU** l'avenant 2007/1 du 27 décembre 2007 intervenue entre le Département du Haut-Rhin, l'Agence Régionale de Santé et l'EHPAD « Blanche de Castille » de SAINT-LOUIS ;
- VU** la convention relative au versement de la dotation globale afférente à la dépendance en date du 19 février 2007 intervenue entre le Département du Haut-Rhin et l'EHPAD « Blanche de Castille » de SAINT-LOUIS ;
- VU** l'arrêté n° 2011-00011 du 13 janvier 2011 portant fixation des prix de journée hébergement et dépendance 2011 de l'EHPAD « Blanche de Castille » de SAINT-LOUIS ;
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : rédaction inchangée.

ARTICLE 2 :

Les prix de journée applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'EHPAD « Blanche de Castille » à SAINT-LOUIS sont fixés à :

Hébergement :

- Résidants de plus de 60 ans : 45,94 €
- Résidants de moins de 60 ans : 59,14 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement, ci-dessus mentionné, diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

Dépendance :

Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
GIR 1-2 : 16,86 Euros	GIR 1-2 : 12,32 Euros
GIR 3-4 : 10,70 Euros	GIR 3-4 : 6,16 Euros
GIR 5-6 : 4,54 Euros	GIR 5-6 : Néant

La dotation budgétaire globale afférente à la dépendance, versée à l'établissement pour l'année 2011, est fixée à :

174 136,91 €

ARTICLE 3 : rédaction inchangée.

ARTICLE 4 : rédaction inchangée.

LE PRESIDENT

Pour le D^{ir} de l'Établissement

Le Dir.


Michel CHOCHOY